

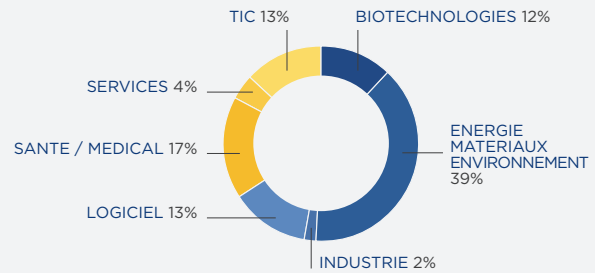
CARACTERISTIQUES

CODE ISIN PARTS A	FR0011404938
MILLESIME	2013
DUREE DE VIE DU FONDS JUSQU'AU	27/11/2019
PROROGATION POSSIBLE JUSQU'AU	27/11/2022
VALEUR DE LA PART A L'ORIGINE	100 €
REDUCTION D'IMPOT A L'ENTREE	18% d'IR / 45% d'ISF
TAUX D'INVESTISSEMENT EN PME ELIGIBLES	90%

VALEUR LIQUIDATIVE AU 31/12/2019

VALEUR DE LA PART AU 31/12/2019	49,96 €
---------------------------------	---------

REPARTITION SECTORIELLE HISTORIQUE*



* Portefeuille des PME, en montant investi.

COMMENTAIRE DE GESTION

Au 31 décembre 2019, le portefeuille du FCPI Innoveris Ecotechnologie 2013 est composé de 10 sociétés sur les 20 financées au total depuis la création du Fonds.

Le Fonds est entré en période dite de désinvestissement, réglementairement appelé pré-liquidation, à compter du 27 décembre 2019. Au cours de l'exercice, 5 sociétés ont été cédées pour un montant total de 205 k€ générant cependant une moins-value globale.

Parmi ces cessions :

- AXESS VISION TECHNOLOGY : cession en moins-value avec un multiple de sortie de 0,71.
- ELECTRO POWER : cession en plus-value avec un multiple de sortie de 1,87.
- ENVEA : cession en moins-value avec un multiple de sortie de 2,11*.
- KEYYO : cession en plus-value avec un multiple de sortie de 1,53.

La baisse de la valeur de la part du Fonds au 31/12/2019 est essentiellement due à l'augmentation de la provision sur HALLE AUX VITRES compte tenu de la dégradation des perspectives sur cette ligne encourageant un risque de non continuité. La valeur tient également compte des possibilités limitées de trouver à court terme une liquidité pour les sociétés NEOMEDLIGHT et EGIDIUM et de la baisse des cours cotés pendant l'exercice. En effet, bien que nous jugions que ces sociétés disposent d'un attrait technologique, elles n'avaient pas encore atteint un seuil de développement suffisant pour envisager une sortie favorable de nos titres en 2019.

Toutefois, l'équipe de gestion mettra tout en œuvre en 2020 et au cours des prochains exercices afin de rechercher les meilleures opportunités de cession pour les participations du portefeuille.

* Multiple incluant la totalité des opérations de cessions déjà effectuées.

PME EN PORTEFEUILLE AU 31/12/2019

NOM DE LA SOCIETE	SECTEUR	REGION	ACTIVITE
BILENDI	Services	Ile-de-France	Programmes de fidélisation de clients sur internet
CERINNOV GROUP	Industrie	Auvergne	Conception de machines de production et de décoration (céramique et verre)
EGIDIUM	Logiciel	Ile-de-France	Conception et commercialisation de progiciel pour la gestion de la sécurité
EPSILINE	Energie / Matériaux / Environnement	Midi-Pyrénées	Développement d'une technologie d'anémométrie laser pour le marché éolien
FERMENTALG	Biotechnologies	Aquitaine	Production de molécules industrielles à partir de microalgues
HALLE AUX VITRES	Energie / Matériaux / Environnement	PACA	Commerce et installation de produits verriers
NEOMEDLIGHT	Santé / Médical	Rhône-Alpes	Conception et fabrication de matériel médical
PARAGON	TIC	PACA	Spécialiste de la technologie sans contact
SIDETRADE	Services	Ile-de-France	Développement d'application pour la gestion de la relation client
WITBE	Logiciel	Ile-de-France	Spécialiste des solutions de gestion de la Qualité d'Expérience

FOCUS SUR 2 SOCIETES EN PORTEFEUILLE



EGIDIUM

CONCEPTION ET COMMERCIALISATION DE PROGICIELS POUR LA GESTION DE LA SECURITE

La société a développé une technologie innovante de visualisation 3D des sites sécurisés et d'aide à la décision en temps réel. La société est en phase de signer un mandat de vente et poursuit sa croissance régulière notamment auprès des sites de Défense et développe des partenariats avec de grands intégrateurs.

Date d'entrée	2016	Effectif moyen	11
Dernier CA connu	454 k€	Siège social	Saint-Aubin



NEOMEDLIGHT

CONCEPTION ET FABRICATION DE MATERIEL MEDICAL

Outre le traitement de la jaunisse du nourrisson, la société poursuit le développement d'un nouveau dispositif de « traitement des plaies ». Elle devrait terminer ses essais cliniques en 2020 dans plusieurs centres de cancérologie en France.

Date d'entrée	2014	Effectif moyen	6
Dernier CA connu	566 k€	Siège social	Villeurbanne

AVERTISSEMENT

Ce reporting est uniquement informatif. Les données mentionnées sont calculées par la Société de Gestion. Nous vous rappelons que le Fonds est soumis à une durée de blocage, qu'il n'est pas garanti et présente un risque de perte en capital. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

TABLEAU DES FRAIS

FONDS	NOMINAL en euros	ANNEE de création	GRANDEUR constatée	SOMME DE LA VALEUR LIQUIDATIVE et des distributions d'une part, en euros ; frais de gestion et de distribution (hors droits d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription (calculés selon une méthode normalisée)								
				AU 31/12/2011	AU 31/12/2012	AU 31/12/2013	AU 31/12/2014	AU 31/12/2015	AU 31/12/2016	AU 31/12/2017	AU 31/12/2018	AU 31/12/2019
FCPI INNOVERIS PRIME 3	800	2010	VL + Distribution	765,42	695,81	572,74	571,63	534,94	531,58	488,69	317,33	129,65
			Montant des frais (*)	43,87	34,31	35,62	34,13	33,42	32,65	32,93	34,40	15,10
FCPI INNOVERIS PRIME 4	800	2011	VL + Distribution		741,84	694,74	849,22	821,29	749,59	477,16	348,32	221,44
			Montant des frais (*)		40,36 (**)	32,65	33,75	32,62	32,38	36,75	37,99	15,95
FCPI INNOVERIS 2012	800	2012	VL + Distribution			766,68	751	686,70	535,39	471,29	307,97	239,18
			Montant des frais (*)			48,39 (***)	33,84	33,09	33,13	33,38	32,38	32,94
FCPI INNOVERIS ECOTECHNOLOGIE 2013	100	2013	VL + Distribution				93,63	83,34	80,16	75,41	63,28	49,96
			Montant des frais (*)				6,47 (***)	4,13	4,00	4,05	3,98	3,96

(*) Y compris frais indirects relatifs à la gestion des placements de trésorerie.

(**) Premier exercice de 15 mois.

(***) Premier exercice de 18 mois.

Les frais du ou des premiers exercices intègrent les frais de constitution.

Les montants des frais ainsi que les valeurs liquidatives, majorées des distributions, figurant dans ce tableau résultent d'une simulation selon les normes réglementaires prévues à l'article 7 de l'arrêté du 10 avril 2012 pris pour l'application du décret n° 2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les fonds et sociétés mentionnés aux articles 199 terdecies-O A et 885-O V bis du Code général des impôts.